

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 9 (1901)

Artikel: Une famille d'autrefois (XVIII^e siècle)

Autor: Krieg, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une famille d'autrefois

(XVII^e siècle)

Qui ne s'est jamais posé de questions en pensant à la vie des ancêtres ! Quelles étaient leurs occupations habituelles, leur genre d'existence ? Comment se comportaient-ils dans les grandes circonstances, comment dans les jours ordinaires ?

On aimerait savoir leurs joies et leurs douleurs, pénétrer dans leur intérieur et assister à leur vie de famille.

Le manuscrit que nous appelons, le journal du notaire Germain Gobat (c'est plutôt un livre de comptes annoté) et que nous avons retrouvé à Créminal, nous donne l'occasion de jeter un regard dans un de ces ménages de jadis où règne avec la santé physique, celle plus précieuse encore de l'âme qui craint Dieu.

Bien des points d'interrogation reçoivent leur réponse et les renseignements qu'on y trouve, souvent peu importants et parfois naïfs, donnent cependant une image bien colorée de la vie d'autrefois.

On éprouve à déchiffrer ces pages d'une écriture fantastique, singulièrement difficile à lire, un sentiment de respect et de joie que ne connaissent que ceux qui sont épris du passé et qui désirent en faire jaillir toutes les lumières, comme aussi toutes les leçons possibles.

Germain Gobat est le fils de Jehan Gobat, maire à Créminal ; au moment où il commence son journal, en 1646, son père est déjà mort, laissant encore deux autres fils Richard et Abraham et trois filles Barbe, Suzanne et Elise.

Germain est notaire et habite sous le toit paternel avec ses frères et sœurs ; en sa qualité d'aîné il prend soin des affaires de la communauté, dont les biens sont dans l'indivision ; il a particulièrement voué sa sollicitude aux intérêts de ses sœurs ; c'est ainsi que le bon frère exige d'un habitant de Movelier auquel ses sœurs ont „prêté“ deux bœufs, un contrat par lequel le dit habitant déclare vouloir „les bien nourrir, garder et alimenter comme les siennes propres, non les vendre ou engager sans le vouloir ou assentiment des laissants“.

Mais en 1647 la position change : le notaire se marie ; ce n'est pas sans appréhension qu'il commence cette nouvelle existence, car son esprit est inquiet de voir les ravages que cause dans son pays la terrible guerre de Trente-Ans ; les Suédois qui passent dans nos Vallées, les Allemands aussi lui arrachent des plaintes amères puisque souvent ces soldats ne laissent que des ruines derrière eux ! Heureusement pour le jeune ménage, l'horizon allait bientôt s'éclaircir et la paix de 1648 mettre un terme aux angoisses des coeurs.

La noce fut très modeste comme il convenait dans ces temps troublés, si modeste que le notaire relate qu'il fut accordé à ses trois sœurs „pour faire la noce“ la somme de 28 batz ! Oh temps ! ô mœurs ! 9 batz à une jeune fille pour une telle journée !

Germain nous apprend encore que 66 personnes étaient présentes, et que „l'escot de chacun fut de 15 batz pour „les hommes et 12 pour les femmes !“ c'était donc un déficit pour les pauvres sœurs avec leurs 9 batz mais le bon cœur du frère aîné y remédia.

C'est Pierre de Loséa, pasteur de Court et Grandval qui donna la bénédiction nuptiale et il faut croire que le cœur du jeune époux battait encore bien fort au moment où il relate ces détails puisque Gobat oublie complètement de nous dire le nom de son épouse ; les registres de la paroisse nous apprennent que l'heureuse fiancée était Magdeleine née Gobat.

Avec sa jeune compagne Germain quitte sa famille et vient habiter la maison qu'il a achetée; alors aussi se fait le partage de tous les biens.

Richard semble avoir eu son ménage particulier déjà à cette époque, puisque le notaire mentionne que c'est à Abraham qu'est dévolu le soin de garder la maison paternelle dans laquelle il est „en tenu de prendre auprès „de lui ses trois sœurs, de les nourrir, garder et entre- „tenir comme ses propres enfants; au réciproque il est „donné à Abraham toutes les possessions de terres ap- „partenant aux dites filles pour les cultiver jusqu'à un „terme convenu auquel il devra les vendre, de même „pour les bêtes et les graines“.

Abraham devra vêtir ses sœurs, il est tenu d'acheter une chemisette à chacune d'elles, et pour Barbe, l'aînée il prendra du „meilleur drap qu'il pourra trouver“; il doit faire les jours de garde pour les filles!

L'acte de partage, signé par Abraham Gobat, notaire, nous permet, tant il est détaillé, de nous rendre un compte exact de ce qui pouvait à cette époque constituer la richesse d'une famille; il y a relativement peu d'argent comptant: 150 livres pour les trois sœurs, probablement autant pour les frères; mais des champs et des prés (14 sur Grandval, Créminal et Corcelles et 10 sur Raimeux); puis les bêtes: une jument „avaluée“ 60 livres, deux autres „avaluées“ 90 livres, une vache „ava- luée“ 30 livres, les deux meilleurs veaux et un chien; c'était la part des trois filles; encore à elles les meubles dont la nomenclature est donnée dans son entier: un „potta“ de métal, deux chaudières, une grosse „quasse“, un „crela“, une „escumare“, etc.; puis les meubles de fer et „harnaschement“, un gros „chair“ et la limonière ferrée, une bonne faulx et une vieille, la cloche des va- ches, des „martelas“ et des „estenailles“; des meubles de bois, des plumes et du linge.

Un véritable trousseau qui dénote une aisance extraordinaire pour l'époque dans cette famille puisque la part

échue aux trois frères devait être aussi grande que celle dont nous venons de parler.

Tout se fit dans le plus grand calme sous les yeux du maire de la localité et le partage n'occasionna pas de ces querelles qu'on voit malheureusement s'élever trop souvent de nos jours dans de telles occurrences ! Il y eut même de la part des frères une certaine galanterie vis-à-vis des sœurs, puisque Germain joint cette note au pied de l'acte de partage ; „Nous avons trouvé, après „avoir regardé, le maire et moi, qu'elles pourraient bien „prendre tout ce qui n'est pas usagé pour leur trousselle“.

Les bonnes relations continuent donc comme par le passé, et le notaire reste toujours le vrai chef de famille quoique séparé de ses frères et sœurs ; c'est toujours lui que l'on consulte et ses avis sont suivis !

En 1648, Barbe épouse Abraham Gobat, le maire de Créminal, c'était, probablement, pour lui montrer toute sa reconnaissance des soins qu'il avait pris dans la confection de son „trousselle“ !

Suzanne, sa sœur, n'attend pas bien longtemps pour suivre son exemple, et enfin Elise se marie avec Richard Gobat ; Abraham seul restait, et il ne semble pas qu'il ait jamais fondé de ménage ; en récompense de ses soins et de sa sollicitude pour ses sœurs il aura sans doute été recueilli par l'une d'elles et aura rempli consciencieusement la tâche de „bon oncle“, ce qui ne dut pas être une sinécure, puisque les registres paroissiaux attestent que sœurs et frères eurent une abondante postérité.

Sans être précisément à la tête de la commune, Germain Gobat y occupe cependant une position fort en vue ; ami et parent du notaire Henri Visard de Grandval, il aime à parler avec lui des intérêts de son Vallon ; ce que l'un faisait pour Grandval, l'autre le faisait pour Créminal ; c'est en particulier vis-à-vis du Chapitre de Moutier-Grandval que ces deux notaires rendaient de

grands services à leurs concitoyens en étant les correspondants attitrés de leurs communes respectives⁽¹⁾.

Comme Visard, Gobat descend au chef lieu comme arbitre dans les „clammes“ (plaintes) qui s'élèvent contre les chanoines. — C'est dans une occasion semblable qu'il suscite un jour du mécontentement et une réclamation de la part d'un certain H. Gossin de Créminal, qui prétendait que le représentant de la commune exigeait de trop forts honoraires pour son déplacement; Germain avait demandé 10 batz:

„On le fait souvenir, écrit le plaignant, que par le statut et par le règlement, quiconque va à Moutier pour le compte de la communauté reçoit 3 batz et pour Delémont 6; tellement qu'il ne lui est dû que 3 batz; il doit s'y conformer et croire que le pauvre Henry n'est pas un Bourguignon pour le traiter ainsi, mais un enfant de la communauté, partant qu'il plaise aux juges d'y avoir égard!“

Gobat, l'homme loyal et honnête qui ne craint pas de raconter lui-même ce fait, accepta de bon cœur et par amour pour la paix les doléances du contribuable mécontent et la sentence rendue en faveur de ce dernier, quoiqu'il eût pu justifier de l'absolue vérité de ses prétentions! Il pouvait du reste se consoler en pensant que dans de pareilles circonstances le maire de Moutier, bien qu'étant sur les lieux, recevait des vacations de 15 batz!

Dans la paroisse Germain occupait une place d'ancien d'Eglise depuis 1656; il fournissait le pain et le vin pour la communion; il assiste à l'installation du pasteur Minard, installation qui coûta à la paroisse 5 livres; il reçoit le doyen lors des visites d'Eglise.

A titre de curiosité le journal du notaire nous apprend

(1) Henry Visard, notaire et banneret de la Prévôté a sa biographie dans le volume de 1898 des Actes de la Société d'Emulation (pages 155-168), sous le titre de « Un courageux Prévôtois ».

qu'alors le pot de vin se payait 4 batz 8 den. ; il en procurait 4 pots pour la communion, ce qui faisait une dépense de 18 batz pour le vin et de 4 batz pour le pain.

Bien que la vocation de notaire semble avoir procuré de nombreuses occupations à Germain Gobat, ce dernier, comme Visard, son collègue de Grandval, s'adonne encore aux travaux de la campagne ; il a même le moulin de Créminal qui lui cause bien des tracas, tellement qu'il le vendra ; „pendant quatorze jours, dit-il dans son „livre, nous avons occupé deux Allemands de Rosières „pour réparer une roue ; ils ont gagné 3 liv. 10 batz“ (et ces ouvriers là ne songeaient ni aux syndicats, ni à la grève !) Une autre fois, en 1652, le notaire achète une meule à Bâle, il la paie 24 liv. et l'amène par „Loffon“ à Créminal avec six chevaux dans un voyage de cinq jours ; il achète encore du fer à Undervelier, toujours pour des réparations à son moulin, et quand tout fut achevé, qu'il eut dépensé de grosses sommes, Gobat céda son immeuble à un certain Vernier de Sonvillier.

Le bonheur et l'aisance régnaient donc dans la famille du notaire : six enfants étaient venus l'égayer (Catherine, Madeleine, Abraham, Jean, Adam et un quatrième fils dont nous n'avons pas pu retrouver le nom), lorsqu'il survint à Germain un accident qui mit ses jours en danger. Laissons le nous le raconter lui-même dans son langage laconique et crâne qui fait penser à celui des vaillants de Sparte ; „Le 10 de décembre (1665) moi, „Germain Gobat ayant esvalé (dévalé) du bois en la „Combe, moi et Jehan fils de Richard, mon neveu, il y „en a un qui m'a rompu une jambe ; Jehan, fils de Gorion „Gobat a pensé me guérir, mais parcequ'il y avait un „pertuis il ne m'a pu guérir ; il m'a pansé quatorze jours „durant, après on m'a mené chez Hans, Uhremacher à „Soleure, là où j'ai demeuré dix semaines“.

Ce particulier le recevait en pension chez lui, tandis que le chirurgien un „barbier“ de la ville, faisait des visites médicales au patient !

Il faut croire que la science du bonhomme servit à quelque chose, puisqu'au bout de ces dix semaines le notaire pouvait reprendre le chemin de son village par la „Cluse, sur une couate avec un char attelé de notre „cheval et de la grise chez Richard Gossin“.

Ce séjour forcé occasionna à Gobat une dépense de 18 „escus“ sans la nourriture et un „escu pour le vin à la femme de son hôte“; si il avait fait venir plus tôt le barbier il se serait sans doute épargné une partie de ces frais!

A peine remis de son accident Germain reçoit une nouvelle qui aurait pu abattre son courage; le 8 février 1665, son fils, celui qu'il ne nomme pas, était parti „au pays des Allemagnes“ avec David Gossin, maître charpentier, emportant avec lui 3 liv. 5 batz plus une recommandation de son oncle le maire de Créminal (1).

(1) Nous avons retrouvé dans des archives particulières deux recommandations de cette nature, nous les transcrivons ici à titre de curiosité et parce qu'elles donnent une idée des mœurs de ce temps :

La première vient de Grandval l'année 1683 et porte la signature de Visard, notaire : « Notoire soit à tous ceux qui les « présentes liront et oront que Abrah. fils de Joseph Sauen de « Grandval, serait délisbéré d'aller hors du pays et de la maison « de son père pour chercher sa fortune ailleurs, comme ainsi est « qu'il est maître maréchal de son mestier dans le village dudit « Grandval; ce nonobstant il serait deslibéré d'ancor avancer et « profiter dans le mestier ; mais ne sachant si il pourrait passer « et repasser par tous sans avoir attestation du lieu duquel il est « sorti, c'est pourquoi il a prié moi, Henry Visard, maire et no- « taire, lui en vouloir impartir attestation ; considérant que tes- « moignage de vérité ne doit être refusé à personne qui le désire, « c'est la raison pourquoi j'atteste en parole de vérité et de « bonne confiance qu'il est en la manière susdite et que le dict « Abraham est issu de gens de bien et d'honneur, et iceluy « estre de franche condition, exempt de toute tache de main « morte ; c'est pourquoi je prie à chacun que le dict Sauen « s'adressera de le voulloir avoir en recommandation. — Et pour

Or, avant la fin de l'année le père apprend la mort de l'émigré ; c'est un de ses compagnons, revenus au pays, qui apporte la fatale nouvelle, mais encore ici Germain est d'un laconisme désespérant et ne donne aucun détail sur la maladie de cet enfant qu'il aimait cependant beaucoup.

Tout n'est pourtant pas sombre dans cette existence : „Le 29 mai 1673 nous avons fait les noces de Magdelaine, ma fille, avec Jean Perrin Gobat, estoins 50 personnes, j'ai donné à Magdelaine la somme de 70 livres, deux champs, une vache avec son veau, et une trosselle suivant la puissance du ménage. J'avais dit que je donnerais encore deux petits genisseaux, mais nous avons plutôt accordé avec Jean Perrin, mon beau-fils pour payer les frais de noces par ensemble.“ (Ces frais étaient de 10 liv.)

Il ne fallait pas qu'il y eut de jaloux ; c'est le notaire se rendant à Soleure, au jour de la St-Gall, qui achète du drap pour Catherine (4 aunes $\frac{1}{2}$ à 30 batz), de l'étoffe à Jean et Adam plus à chacun de ses garçons un chapeau qui lui coûte 1 liv.

Ainsi agissait ce père rempli de bonté pour ses enfants, et cela fait du bien de retrouver dans ce passé si lointain les traces de ces vertus qui s'appellent l'amour et le désintéressement et dont la présence dans une famille est le gage du bonheur.

« vérification des choses susdictes je notaire et maire au dit lieu
« ay soubsigné la présente de ma soubsignature accoutumée et
« quacheté de mon cachet quoutumier ».

La seconde pièce, peut-être moins longue, n'en est pas moins originale et intéressante ; elle émane du maire David Gobat de Créminal et porte la date de 1715 : « D. S. de Grandval désire d'aller à Soleure ; il a requis le souscrit de lui dépêcher le présent certificat pour s'en servir en cas de besoin, par lequel j'atteste en vérité que dans le susdit village et aux voisins, il n'y a aucune maladie contagieuse n'y aux hommes, n'y aux bêtes qu'on sache. Dieu soit loué ! »

Quelque chose manquait cependant à ces vieux époux; les enfants étaient tous réunis dans le même village, bien établis et heureux au sein de leurs nouvelles familles; un seul faisait défaut c'est Abraham, ce fils était parti, depuis quelques années déjà pour aller prendre du service en France.

„Le jour du bon an 1680, j'ai reçu une lettre, dit Germain, de Abraham, mon fils, qui dit: nous nous recommandons (il avait avec lui trois de ses amis de Créminess) à tous père et mère, nous nous portons fort bien dans la compagnie de M. C. à Château Thierry à 20 lieues de Paris.“

La politique semble avoir fort peu préoccupé Gobat, il est avant tout un homme d'intérieur qui voeute tout son temps à ses affaires et à sa famille; il avait néanmoins une certaine importance dans l'armée puisqu'un jour il accompagne à une inspection d'armes, le „chastelain de Delémont“ et „un capitaine de Pourrentru“ qui examinèrent les milices de dessus les Roches à Moutier et celles de dessous les Roches à Courrendlin.

Lorsque Jean, son fils, se marie en 1679, Germain lui donne la moitié des maisons avec la huitième partie de son bien; en 1681 c'est Catherine, sa fille qui épouse Abraham Dedie de Corcelles; „l'escot des hommes a été de 16 batz, celui des femmes de 12, estions environ 60 personnes“.

Germain Gobat voit les années s'accumuler sur sa tête sans que sa vigueur et son entrain en soient diminués; il fait encore du commerce, vend de l'avoine (2 chars pour 10 liv.) du bétail et du bois; il a même le courage, en 1687, de quitter sa vieille maison pour en acheter une nouvelle.

Ce qui ne l'abandonne pas non plus, c'est sa bienveillance pour les siens; lorsqu'en février 1687, son dernier enfant célibataire, Adam, se marie, le septuagénaire trouve encore la force d'aller à Soleure pour „empletter“ quelques présents pour sa bru; il y accompagne Adam

qui va chercher du drap pour une casaque et un chapeau de 27 batz. Le bon grand-père, à son retour, sort de son sac de voyage de quoi contenter tout son monde: à la femme d'Adam et à Elise un fichu; à Jean un chapeau et 3 $\frac{1}{2}$ aunes de drap pour une casaque, à sa femme une chaudière qui lui a coûté 4 liv.

La dernière page du manuscrit où se lit encore l'écriture du notaire porte la date du 7 mars 1690, mais elle est presque indéchiffrable; Germain y dit que son fils Jean est allé à Soleure faire des achats, mais qu'il n'a pu l'accompagner. On peut donc admettre que le vieillard déclinait et que, sans doute, il n'a pas vécu beaucoup plus longtemps.

Encore une fois il n'y a rien dans cette vie d'une famille d'autrefois qui la rende particulièrement intéressante; aucun de ses membres n'a accompli de hauts faits et cependant nous tenions à mettre au jour ces quelques notes qui, à cause même de leur fraîcheur et de leur bonhomie, nous renseignent assez exactement sur la manière de vivre d'un ménage du temps passé.

Les quelques données que nous avons trouvées ça et là, relatives aux prix des denrées et des marchandises de ce temps, comme aussi aux salaires remis aux ouvriers, nous intéressent et nous permettent de mesurer la distance qui nous sépare du bon vieux temps.

E. KRIEG, past.
